

Communiqué de presse des ministres des Affaires étrangères des Six (Venise, 30 mai 1956)

Légende: Les 29 et 30 mai 1956, les ministres des Affaires étrangères des six pays membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) se réunissent à Venise pour examiner le rapport Spaak et les projets de Marché commun et d'Euratom. A l'issue de la rencontre, ils font part de leurs conclusions à la presse.

Source: Archives historiques du Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, Rue de la Loi 175. Négociations des traités instituant la CEE et la CEEA (1955-1957), CM3. Conférence des ministres des affaires étrangères, Venise, 29-30.05.1956, CM3/NEGO/093.

Copyright: (c) Union européenne

URL:

http://www.cvce.eu/obj/communique_de_presse_des_ministres_des_affaires_etrangeres_des_six_venise_30_mai_1956-fr-848cdc9d-cabe-40bf-9527-a5942a9b5edf.html

Date de dernière mise à jour: 05/11/2015



Communiqué de presse (Venise, 30 mai 1956)

1. Une conférence des ministres des Affaires étrangères des pays signataires de la résolution de Messine s'est tenue à Venise les 29 et 30 mai 1956 sous la présidence de M. Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères de France. Participaient à cette conférence : pour l'Allemagne M. Walter Hallstein, pour la Belgique, M. Paul-Henri Spaak, pour la France MM. Christian Pineau et Maurice Faure, pour l'Italie M. Gaetano Martino, pour le Luxembourg, M. Joseph Bech et pour les Pays-Bas M. J.-W. Beyen.

Les ministres ont exposé l'avis de leurs gouvernements respectifs sur les propositions formulées par le rapport des chefs de délégation du Comité intergouvernemental créé par la conférence de Messine et qui a siégé à Bruxelles sous la présidence de M. P.-H. Spaak.

2. Ils ont constaté l'accord des six gouvernements pour adopter les propositions de ce rapport comme base des négociations destinées à élaborer un traité instituant un marché commun général et un traité créant une organisation européenne de l'énergie nucléaire (Euratom).

3. En vue de cette négociation, ils ont décidé de convoquer une conférence qui se réunira à Bruxelles dès le 26 juin 1956 sous la présidence de M. Spaak ; à la demande de ses collègues, M. Spaak a accepté de continuer la tâche de coordination qu'il avait précédemment assumée.

4. En dehors des propositions contenues dans le rapport de Bruxelles, l'attention des ministres a été particulièrement retenue par la question de l'inclusion des territoires et pays d'outre-mer dans le Marché commun. Sur proposition de la France, il a été décidé, compte tenu de la complexité de la question et de la diversité des statuts particuliers de ces territoires, qu'après étude par les instances nationales intéressées, les ministres des Affaires étrangères seraient appelés à se prononcer prochainement sur ce problème.

5. Ils auront également à se prononcer sur le problème de l'éventuelle utilisation militaire de l'énergie nucléaire.

6. Les ministres ont convenu de se réunir périodiquement pour entendre les rapports des chefs de délégation et prendre les décisions politiques qui s'imposeront.

7. Pour donner suite à la résolution de Messine, il a été décidé que les traités à rédiger comporteront des dispositions prévoyant les modalités d'adhésion ou d'association des États tiers.

8. Les six ministres réaffirment leur espoir de pouvoir accueillir dès maintenant les pays qui seraient prêts à collaborer sur un pied d'égalité à leurs efforts. Ils chargent le président de la Conférence d'informer régulièrement de l'évolution de leurs travaux l'OECE, la Communauté européenne du charbon et de l'acier, le Conseil de l'Europe ainsi que la Conférence européenne des ministres des Transports et d'adresser aux États membres de l'OECE toutes invitations utiles en vue d'obtenir leur participation ou leur association aux traités à conclure.